SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1520002: etablissements d'enseignement et internats subsidies par la communaute française

En vigueur au 26/04/2012 (Dernière actualisation de la page 24/04/2014)

A partir du 26/04/2012, les données salariales sont reprises dans le sous-secteur 1520210 (AR du 13/03/2012). Le sous-secteur 1520002 a été abrogé à cette date.